Envoyé en préfecture le 13/08/2026
Reçu en préfecture le 13/08/2026
Publié le
ID : 073-217302058-20260807-20260706-DE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Nombre de conseillers En exercice: 11 — Présents: 8 — Votants: 10 — Absents: 1	**Séance du 7 août 2026** L'an deux mil vingt-six, le sept du mois d'août à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de Vincent BRAND, Maire.
Date de convocation : 28/07/2026 Date d'affichage de la délibération : 13/08/2026	**Présents :** Alexandra BERGER, Yann BERGER, Vincent BRAND, Anaïs DIDELLE, Sébastien GENOULAZ, Ann-Charlotte GINET, Françoise LESTRAT, Daniel PILLET. **Elu ayant donné pouvoir :** André DAZY pouvoir à Françoise LESTRAT et Justine PEPIN pouvoir à Anaïs DIDELLE **Absent :** Alex GERBIER **Secrétaire de séance** : Alexandra BERGER

Délibération n°2026-07-06 : Adhésion à la compétence transition énergétique du SDES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5211-17, L5211-18 et L5711-1 ;
Vu la délibération n°CS 4-3-2025 en date du 5 novembre 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Savoie (SDES73) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;
Vu les statuts du Syndicat départemental d'Énergie de la Savoie qui devraient être publiés par arrêté préfectoral début 2026 ;
Considérant que le SDES, lors de la réunion du Comité Syndical du 5 novembre 2025, a approuvé une modification statutaire qui a élargi ses compétences pour répondre aux besoins des collectivités, notamment par un accompagnement technique et financier sur diverses missions : l'enfouissement des réseaux secs, la performance énergétique de l'éclairage public, la rénovation énergétique du patrimoine bâti, la production d'énergie renouvelable mais aussi la mobilité électrique ;
Grâce à cette modification statutaire, les communes membres peuvent profiter de l'expertise du syndicat dans le cadre de compétences à la carte auxquelles elles adhérent
Il est proposé de confier au syndicat la compétence suivante : Transition énergétique
Ce transfert sera effectif après l'entrée en vigueur des nouveaux statuts et la délibération du SDES actant ce(s) transferts

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de transférer au Syndicat Départemental d'Energies de la Savoie la compétence Transition énergétique;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de ce transfert.

Vote : 10 voix pour – adopté à l'unanimité

La secrétaire de séance,
Alexandra BERGER

MAIRIE du PONTET (Savoie)

Le Maire,
Vincent BRAND

Acte rendu exécutoire le 13 août 2026 - télétransmis en préfecture de Savoie et affiché le 13 août 2026